

MANDAT DU COMITÉ

FÉDÉRATION CANADIENNE DE GYMNASTIQUE (GYMCAN)

ADMIN – CONSEIL D'ADMINISTRATION

VERSION 1 – 6 JUILLET 2026

COMITÉ DES FINANCES, DE LA VÉRIFICATION ET DE LA GESTION DE RISQUES D'ENTREPRISE

OBJECTIF

Le comité des finances, de la vérification et de la gestion de risques d'entreprise est mis en place par le conseil d'administration de la Fédération canadienne de gymnastique (« GymCan ») afin d'aider ce dernier à examiner les questions relatives aux finances, à la vérification et à la gestion des risques, à donner son avis et à formuler des recommandations à ce sujet.

Le comité exerce ses fonctions au niveau de la gouvernance et de la supervision stratégique et n'assume aucun rôle opérationnel ou administratif, sauf indication contraire expresse.

De plus, le comité assistera le (la) chef de la direction et les principaux responsables financiers en leur fournissant des conseils et une aide sur d'autres questions financières pertinentes..

RESPONSABILITÉS

Au niveau de la gouvernance, le comité a pour mission de conseiller et d'assister le conseil d'administration sur les questions financières.

Contrôle financier

- Après un examen approprié, proposer le budget annuel au conseil d'administration.
- Suivre les résultats financiers par rapport au budget au moins une fois par trimestre.
- Évaluer les stratégies financières en matière de viabilité et de bonne gestion fiduciaire.
- Veiller à ce que la planification financière à long terme soit en adéquation avec le plan stratégique.
- Examiner les politiques d'investissement et les rendements (le cas échéant).

Livrables

- Recevoir et formuler des commentaires sur des rapports tels que : le budget annuel, y compris le bilan et le tableau des flux de trésorerie;
- Rapports trimestriels sur les résultats financiers;
- Recommandations relatives à la mise à jour de la politique financière.

Contrôle de la vérification

- Faire office d'organe de contrôle pour les fonctions de vérification interne et externe.
- Assurer la supervision du processus de sélection du vérificateur externe mené par la direction et formuler des recommandations à l'intention du conseil d'administration.
- Évaluer l'indépendance et les performances du vérificateur
- Examiner les conclusions d'audit, les réponses de la direction et les plans de mise en conformité.
- Veiller au respect des normes légales, réglementaires et comptables.
- Le président du comité doit présenter les états financiers vérifiés aux membres à l'occasion de l'assemblée générale annuelle.

Livrables

- Présenter au conseil d'administration une recommandation concernant la nomination des vérificateurs externes, puis aux membres.
- Recevoir la lettre de planification de la vérification / la présentation générale du cadre de la vérification de la part des vérificateurs externes.
- Examen du rapport de vérification et compte-rendu du conseil d'administration.
- Suivi et clôture des recommandations de la vérification

Contrôles internes et conformité

- Évaluer l'adéquation des systèmes de contrôle interne pour l'ensemble des processus financiers.
- Examiner les mécanismes de signalement, les contrôles antifraude et les rapports de conformité.
- Veiller au respect des normes d'information financière applicables (par exemple, les principes comptables généralement admis ou les normes applicables aux organismes à but non lucratif).
- Contrôler le respect des politiques de gouvernance.

Livrables

- Rapports d'évaluation du contrôle interne.
- Rapport de conformité destiné aux réunions du conseil d'administration.
- Recommandations en matière de politiques (par exemple, conflits d'intérêts, approvisionnement)

Gestion des risques d'entreprise

- Superviser le cadre de gestion des risques d'entreprise mis en place par la direction.
- Aider la direction à identifier les risques stratégiques, financiers, opérationnels, de réputation et de sécurité.
- Évaluer l'appétit pour le risque et les stratégies d'atténuation avec la direction.
- Surveiller les indicateurs de risque clés et les nouvelles tendances en matière de risques (par exemple, les changements économiques, les cybermenaces).

- Veiller à ce que le registre des risques et la carte des risques actualisés soient transmis au conseil d'administration au moins une fois par trimestre.
- Si nécessaire, évaluer les risques liés au sport sécuritaire avec le comité responsable du sport sécuritaire

Livrables

- Plan annuel de gestion des risques d'entreprise (GRE) et registre des risques.
- Tableau de bord trimestriel des risques destiné au conseil d'administration.
- Politique de gestion des risques et déclaration relative à l'appétit pour le risque

Rapports et communication

- Rédiger des rapports clairs et concis à l'intention de l'ensemble du conseil d'administration sur les questions financières, de vérification et de risques.
- Mettre en évidence les enjeux clés, les tendances et les recommandations.
- Animer les séances d'information du conseil d'administration sur les risques émergents
- Veiller à ce que les rapports financiers trimestriels présentés au conseil d'administration soient rédigés dans un format facile à comprendre

Livrables

- Rapport trimestriel du comité à chaque réunion du conseil d'administration.
- Synthèses des conclusions relatives aux risques et aux audits.
- Réunions d'information ponctuelles sur des questions financières ou de risque urgentes

AUTHORITÉ

Le comité exerce uniquement une fonction consultative. Toutes les recommandations, conclusions et décisions issues des travaux du comité sont soumises à l'approbation du conseil d'administration.

MEMBRES

Le (la) président(e) doit être un(e) administrateur(trice). Le comité est composé d'au moins trois (3) membres supplémentaires, qui peuvent être soit des administrateurs, soit des experts externes nommés par le (la) président(e) du comité en concertation avec le (la) président(e) du conseil d'administration. Les représentants de la direction comprennent le (la) chef de la direction et le (la) principal(e) responsable financier. Il est souhaitable qu'au moins le (la) président(e) et un autre membre du comité soient titulaires d'un diplôme professionnel en finance.

Contribution de la direction : Le (la) chef de la direction et le (la) directeur(trice) financier(ère)

RÉUNION ET QUORUM

Le comité se réunit au moins quatre (4) fois par an, le quorum étant fixé à au moins trois (3) membres qui sont administrateurs. Les réunions peuvent se tenir en présentiel ou par voie électronique.

CONFIDENTIALITÉ ET CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les membres du comité sont tenus de respecter une confidentialité stricte concernant l'ensemble des délibérations et des décisions. Tout conflit d'intérêts doit être signalé et géré de manière appropriée, conformément aux politiques de gouvernance de l'organisation.

RÉVISION

Le présent mandat sera réexaminé périodiquement par le comité et soumis à l'approbation du conseil d'administration, le cas échéant.